

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

REVEILLON Émilien, « Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation séculaire ambiguë », *Freinet-Pays des Maures*, n°19, 2023, p. 39-52.

Freinet Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
■ n° 19 ■ 2023

Freinet

Pays des Maures

Conservatoire du Patrimoine du Freinet ■ n° 19 ■ 2023

Sommaire

Freinet,
pays des Maures
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l’histoire de la pipe de bruyère
(2^e moitié du XIX^e siècle)

ÉRIC FABRE

P. 5

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambiguë

ÉMILIEN REVEILLON

P. 39

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

P. 53

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE

P. 65

En couverture :
Fabrique de pipes
Courriou à Cogolin
dans les années 70,
éditions S.M.D.,
Sainte-Maxime.

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation séculaire ambigüe¹

Freinet,
pays des Maures
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Introduction

En ce XXI^e siècle, aucun animal marin n'arrive à la nageoire du dauphin dans le cœur des Français. Animal totem de toute une génération qui a découvert les profondeurs des mers et océans par des médias aussi variés que la télévision (*Flipper le dauphin*, 1966), les parcs d'attractions (Marineland d'Antibes, 1970), la littérature (*Un animal doué de raison* de Robert Merle, 1967), ou même la publicité (Oum, le cétacé blanc du chocolat Galak, 1972), le dauphin est une incarnation paroxystique de l'anthropomorphisme^A. On lui prête tantôt des intentions joueuses, tantôt une volonté de se lier d'amitié avec les humains. Son intelligence est valorisée, de même que son pacifisme, faisant naître les fantasmes les plus fous d'une communication réelle entre homme et animal. Pourtant, la relation supposément apaisée avec le milieu marin est le fruit d'une longue histoire faite de rejet et de méconnaissance de ces cétacés², attitude pour laquelle le golfe de Saint-Tropez ne fait pas exception.

La fréquentation récente de grands dauphins (*Tursiops truncatus*, Montagu, 1821) dans le golfe de Saint-Tropez, notamment en 2022, est relayée avec engouement par la presse locale³, et se fait le rappel de la richesse de la mégafaune le long des rivages méditerranéens, qui sont peuplés de requins, de tortues et de baleines. Sans revenir à la genèse de la relation entre le milieu marin et les hommes qui le pratiquent, il convient de poser quelques jalons locaux pour bien comprendre le basculement des représentations du dauphin dans l'imaginaire des villages côtiers de Méditerranée.

Émilien Réveillon,
professeur certifié
d'histoire-géographie,
doctorant à Aix-
Marseille Université.

A. Concrètement, l'anthropomorphisme est la projection sur les animaux de réactions proprement humaines.

Au cœur des années 1850/1870, entre la première et la seconde « révolution » industrielle, alors même que le « désenchantement du monde⁴ » et les innovations technologiques et scientifiques battent leur plein, un domaine reste assujéti aux fantasmes : la mer⁵. Cela se ressent au plus près des sources et notamment celles des prud'homies de pêche qui qualifient indistinctement les cétacés comme étant des « marsouins », alors même que le marsouin est une espèce spécifique, assez peu courante en Méditerranée. Ainsi les pêcheurs de Fréjus font-ils grand cas de ces « *marsouins* » qui « *se montrent par bande dans le golfe de Fréjus* » en 1865, et qui gênent les activités de pêche. Une prime de 120 francs est mise en place par les pêcheurs de Fréjus à l'ordre de la prud'homie de Saint-Tropez, afin de parvenir à « *la destruction ou l'éloignement* » de ces bêtes marines⁶. Plus étonnant encore pour nos imaginaires, les dauphins étaient consommés de manière récurrente, comme il est fait mention à Saint-Tropez en 1882 par le capitaine niçois François Rebou, qui mit « *sous sel dans une casserole* » une dizaine de kilos de filet de dauphin, tué dans le port même⁷. Comment expliquer ces deux occurrences d'archives, qui défient notre imaginaire de la relation entre les dauphins et les hommes ?

Une « guerre » entre hommes et cétacés

Tout d'abord, il faut replacer ces mentions dans un contexte des pêches qui, depuis les années 1830⁸, voire 1760⁹, si l'on remonte encore, sont annoncées en péril, du fait d'un dépeuplement des mers et d'une destruction des fonds marins. Ainsi posé, ce constat s'agrément de une reconnaissance des dauphins comme des concurrents sérieux des pêcheurs pour la capture des ressources halieutiques, qui se vendent de plus en plus cher sur les marchés. L'insécurité alimentaire créée de fait une figure repoussoir, celle des dauphins, ou plutôt, « marsouins », pour utiliser le terme générique de l'époque. La figure du nuisible marin est ainsi née¹⁰. En ce siècle de rationalité et de classification du règne animal, la distinction entre animaux « utiles » et « inutiles » se pose, comme au travers de l'ouvrage du biologiste Carl Vogt, *Leçons sur les animaux utiles et nuisibles*, en 1867.

Loin d'être anecdotique, cette figure du nuisible ainsi créée répond à un besoin urgent des pêcheurs qui souhaitent lutter contre la destruction des filets de pêche, faits de chanvre, et donc fragiles, lorsque les cétacés se jettent dans les bancs ainsi capturés, détruisant facilement par leur rostre les frêles cordes des filets. La volonté de « destruction » des cétacés à Fréjus et Saint-Tropez en 1865 apparaît ainsi moins étonnante, et se poursuit même en 1898 et 1903, avec de nouveau un système de prime instauré par tête d'animal :

« Les ravages causés par les animaux voraces (dauphins, marsouins) dans les engins de pêche ne donnent droit à aucune indemnité. Toutefois et en vue de compenser autant que possible les dommages occasionnés par ces petits cétacés dans les filets mis en place, une prime dite de capture est instituée au profit de tout patron membre de la Société qui aura réussi à s'emparer d'un de ces animaux du poids de 50 kilogrammes au moins et en présentera la tête devant la délégation du bureau, après avoir fait sa déclaration à l'Inscription maritime. Cette prime est fixée à la somme de 10 francs. Chaque tête présentée sera immédiatement marquée d'un signe indélébile pour éviter toute tentative de fraude à cet égard¹¹ ».

L'historien Daniel Faget a montré qu'à la fin du XIX^e siècle, les techniques de destruction des cétacés prennent des proportions inégalées, tant en Méditerranée qu'en Atlantique. Par exemple, en 1893 est inventé un procédé de filets lumineux et électriques à Marseille, alors qu'à Douarnenez, sur la côte atlantique, est mis en place un piège métallique destiné à perforer les estomacs des cétacés en 1894. Plus étonnant encore, en 1895 et les années suivantes, des escadres de torpilleurs sont dédiées à la destruction des dauphins, impliquant ainsi la marine nationale dans l'affaire !



TORPILLEURS DONNANT LA CHASSE AUX MARSOUINS

Fig.1 : *Le Petit journal*, 22 février 1903. Des mitrailleuses et des canons révolvers sont utilisés pour tuer des marsouins au large des Pyrénées-Orientales.

Après la Seconde Guerre mondiale, ces mesures au coup par coup, malgré toute leur ingéniosité, ne sont logiquement pas parvenues à avoir raison des cétacés. Les dauphins ont continué à faire des ravages dans les filets de pêcheurs, qui continuent de se plaindre de cette concurrence qu'ils jugent déloyale. Pourtant, une plongée dans les archives de presse des années 1960 est un bon moyen d'observer une victoire progressive des pêcheurs sur les cétacés. Comment ? grâce à une innovation des années 1930 qui s'adapte au milieu de la pêche dans les années 1950 : l'invention du nylon. Fibre textile faite de plastique, elle est d'une résistance extraordinaire, venant à bout des plus grandes espèces marines, qui s'y empêtrent.

Dans notre cas, ce sont les archives des journaux *Le Provençal* et *Nice-Matin* qui apportent leur lot de faits divers tout à fait intéressants pour notre sujet d'étude. Les dauphins, pourtant détestés des pêcheurs, n'apparaissent pas comme les premières victimes de cette invention destinée à minimiser les pertes matérielles. Citons par exemple le cas du requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*, Gunnerus, 1765), un requin filtreur de plancton, à l'instar du requin baleine. Ce paisible mais imposant poisson s'empêtre à plusieurs reprises et fait le bonheur des badauds qui observent ces prises sur les ports. Ainsi en est-il d'un spécimen de 3 mètres et 300 kilos en 1967 ou, plus impressionnant, d'un spécimen de 6 mètres pour plus de 800 kilos en 1969¹². Ces prises occasionnelles dans le golfe ne sont pas pour plaire aux pêcheurs, qui peinent à trouver une utilité à ces requins, jugés non comestibles.

Pour en revenir aux dauphins, il est relativement rare de trouver des traces de capture dans la presse des années 1960 et 1970. Sans doute plus vifs et agiles, ceux-ci apprennent à se méfier des filets de pêcheurs, même si de mémoire d'homme, quelques pêcheurs locaux témoignent en avoir déjà capturé, tel André Raggio, à deux reprises¹³. Reliques oubliées du passé, les objets de destruction volontaire des dauphins refont surface en cette époque d'après-guerre où les faits divers font florès dans la presse locale. Les armes à feu, déjà utilisées au XIX^e siècle pour éloigner ou tuer les bêtes marines, sont évoquées dans la presse dès 1965, lorsqu'un Tropicain découvre un dauphin échoué à la Ponche, victime d'un « fusil inconnu¹⁴ ». Cette pratique n'est pas exclusive au golfe puisqu'au détour des dépouillements de la presse locale, il s'avère qu'un dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*, Meyen, 1833) a été victime d'une décharge de chevrotine sur le rostre, à La Capte (Hyères), en 1971¹⁵. Peu documentées, sont aussi relevées les destructions de cétacés du fait de composants explosifs artisanaux, comme le précise un article de *Nice-Matin* en 1968, qui indique que les pêcheurs continuent de recevoir des Affaires maritimes « des espèces de gros pétards tout spécialement destinés aux marsouins, et c'est vrai encore que l'on touche une prime par queue de marsouin rapportée en trophée¹⁶ ».

Il est difficile de mesurer l'ampleur contemporaine des destructions de cétacés sur nos côtes, pour deux raisons. Tout d'abord, car les animaux marins qui décèdent tendent à couler, et n'échouent qu'occasionnellement sur les rivages. Aussi, car les données chiffrées manquent. Outre la presse, qui comble quelques lacunes, il convient de s'appuyer sur les ressources produites par l'ancêtre du RNE (Réseau National d'Échouage), qui étudie les mammifères marins échoués sur les côtes françaises. Après une mise en place atlantique, à La Rochelle, en 1972, le réseau est étendu à la Méditerranée grâce à l'action de Mario Bénard, député-maire d'Hyères, en 1973. Les chiffres du Var proposés pour les années 1973 à 1976 font état de 26 échouages de cétacés, résultants de causes aussi variées que l'asphyxie (dans des filets de pêche), la mort par balles, les hélices de bateau ou les intoxications au mercure¹⁷.

Les évènements de février 1968 : une mini révolution dans le port tropézien

Traqué dans le port pendant sept heures
Le marsouin (25 kg.) a finalement
été attrapé... au fusil-harpon !

Fig. 2 : extrait du journal *Le Provençal* du 4 février 1968.

Alors que le temps des loisirs bat son plein dans le golfe de Saint-Tropez des années 1960, que le village est livré au tout tourisme^B, que les plages sont prises d'assaut chaque été, un curieux évènement prend place dans le port de la cité du Bailli à la basse saison. Au petit matin du 3 février 1968, un pêcheur local, Paul Zerbone, pratiquant la pêche à la ligne à même le port, ferra un poisson extraordinaire : un dauphin. Celui-ci, par sa puissance, sa dégagea de l'hameçon, mais, ne trouvant pas la passe du port, décrivit des cercles dans le plan d'eau, des heures durant, pendant lesquelles plusieurs pêcheurs tentèrent de le harponner à la fourche puis au fusil-harpon. La bête est enfin attrapée pour être mise à mort à l'abri des regards. L'évènement dura de 7 heures du matin à 13h15, ce qui a permis aux passants d'assister à la scène¹⁸.

Pour un pêcheur professionnel varois de la première moitié du XX^e siècle, la rencontre d'un dauphin est l'occasion de le tuer ou de le faire fuir, pour les rai-

B. À titre d'exemple, l'année 1965 est marquée par le dépassement du million de véhicules qui traversent le village, au mois d'août. A. D. Var, 147 PRS 46, Luchesi A., *Nice-Matin* n°6510, 7 septembre 1965, « Saint-Tropez commence-t-il à changer de visage ? ».

sons invoquées plus haut. Les journaux locaux, pratiquant à merveille l'art de la conversation avec les artisans à la saison morte, soulignaient déjà le désarroi des pêcheurs tropéziens face à cette menace, en 1964, qualifiant le rostre des dauphins de « *museau de chien* », faisant l'effet d'une « *fouine dévastatrice*¹⁹ » dans les filets. Pourtant, contre toute attente de la part de la corporation, une discussion houleuse prend place le long des quais, évoquant le cas du spécimen égaré :

« *Non monsieur, vous n'avez pas le droit de faire ça. C'est lâche. Vous n'êtes pas à armes égales.*

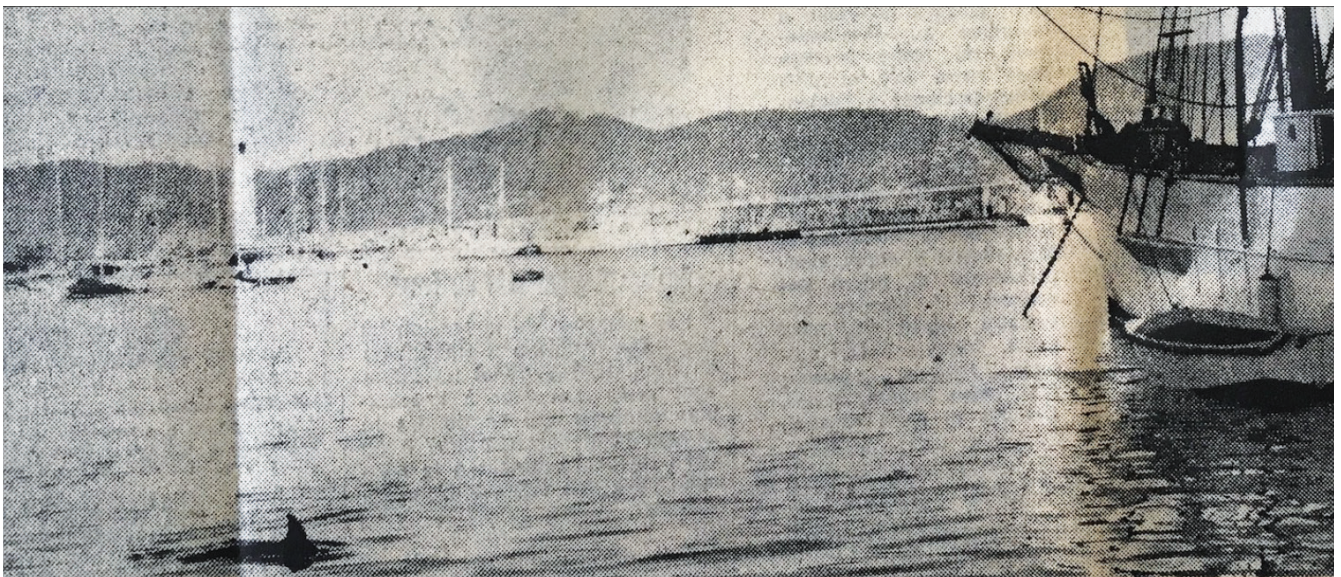
— *Oui, monsieur, la pêche c'est un sport et ce n'est pas vous qui m'empêchez de la pratiquer. Et tous les autres poissons qu'on sort chaque jour... ce n'est pas la même chose ?*

— *Non, monsieur, tout le reste ce n'est que de la daube à côté. Le marsouin, lui, est intelligent, c'est un ami de l'homme*²⁰ ».

Les Tropéziens ne sont pas au bout de leurs surprises, car un second spécimen de « marsouin » pénètre dans le port trois jours plus tard, soit le 7 février. Cette fois-ci, les pêcheurs sont scrutés par les passants, au courant de la péripétie du dauphin précédent. Le point de vue est de nouveau dégagé pour les badauds, alors que quelques bateaux seulement mouillent dans le plan d'eau en ce temps hivernal²¹.

Fig. 3 : extrait du journal *Le Provençal* du 8 février 1968.

Sensiblement plus gros que son prédécesseur, ce spécimen pèse autour des 75 kilos. Comme le 3 février, certains tentèrent de faire sortir le mammifère du



port. Après avoir échoué avec les barques, il a été tenté de l'attraper avec un lasso, avec le résultat que l'on imagine, la corde glissant sur l'animal « *comme une savonnette*²² ». Ce sont étonnamment les pêcheurs qui se sont adonnés à cette tâche, Gilbert Faudon et Guy d'Arco. L'opération est réussie et le dauphin a finalement pu reprendre le large. Notons qu'il s'agit paradoxalement de la même personne qui a tué le dauphin de 25 kilos et qui a tenté de sauver celui de 75 kilos.

Comment expliquer un tel revirement de situation ? Un second article, du *Nice-Matin*, cette fois-ci, titre de façon évocatrice : « *Le marsouin s'était égaré dans le port. Les amis des bêtes le sauvent du massacre*²³ ». En effet, selon la journaliste, si les deux pêcheurs précités ont agi en faveur de la bête, c'est parce que la « *chasse au marsouin [a] soulevé la dernière fois quelques protestations*²⁴ ». La corporation des pêcheurs semble en effet gênée dans ses prérogatives. À ce titre, le premier prud'homme de Saint-Tropez, M. Jouan, armé d'une fourche, annonce à la presse qu'il promet de ne pas tuer le dauphin... « *tant qu'il se trouverait dans le port* ». Sur ce point, le pêcheur ne fait qu'appliquer la loi, qui laisse libre cours au massacre des dauphins, tant que cela se produit en dehors des enceintes portuaires. Dernier élément qui nous permet de penser que le sauvetage du cétacé n'a pas été réalisé de gaité de cœur, *Nice-Matin* relaye un dernier propos des pêcheurs, annonçant que les dauphins « *seraient des nuisibles à abattre au toute occasion, au même titre que les renards*²⁵ ».

Corporation respectée à Saint-Tropez, comment se fait-il que les pêcheurs aient été obligés de ne pas tuer cette seconde bête le 7 février, alors même qu'ils n'ont pas écouté les indignations du 3 février ? Les articles respectifs du *Provençal* et de *Nice-Matin* sont à ce propos essentiels car ils recensent certaines personnalités locales présentes ce jour-là, et rapportent au gré des articles les avis des locaux. Dans le cas du dauphin qui a été épargné, *Le Provençal* nous indique le rôle essentiel de Denise Derville, secrétaire de la mairie de Saint-Tropez, qui a observé la scène dès 8 heures du matin, et a alerté de nombreux services : la mairie, mais aussi l'Inscription maritime (qui a pu rappeler les lois élémentaires de mise à mort dans les ports) et les Ponts & Chaussées. De fil en aiguille, des membres de la SPA (Société Protectrice des Animaux) rejoignent les quais. Dans la foule, certains passants annoncent mettre au courant le commandant Cous-teau, héros du *Monde du silence*, qui a promis à son interlocuteur de venir personnellement sauver ce spécimen pour le remettre au musée océanographique de Monaco.

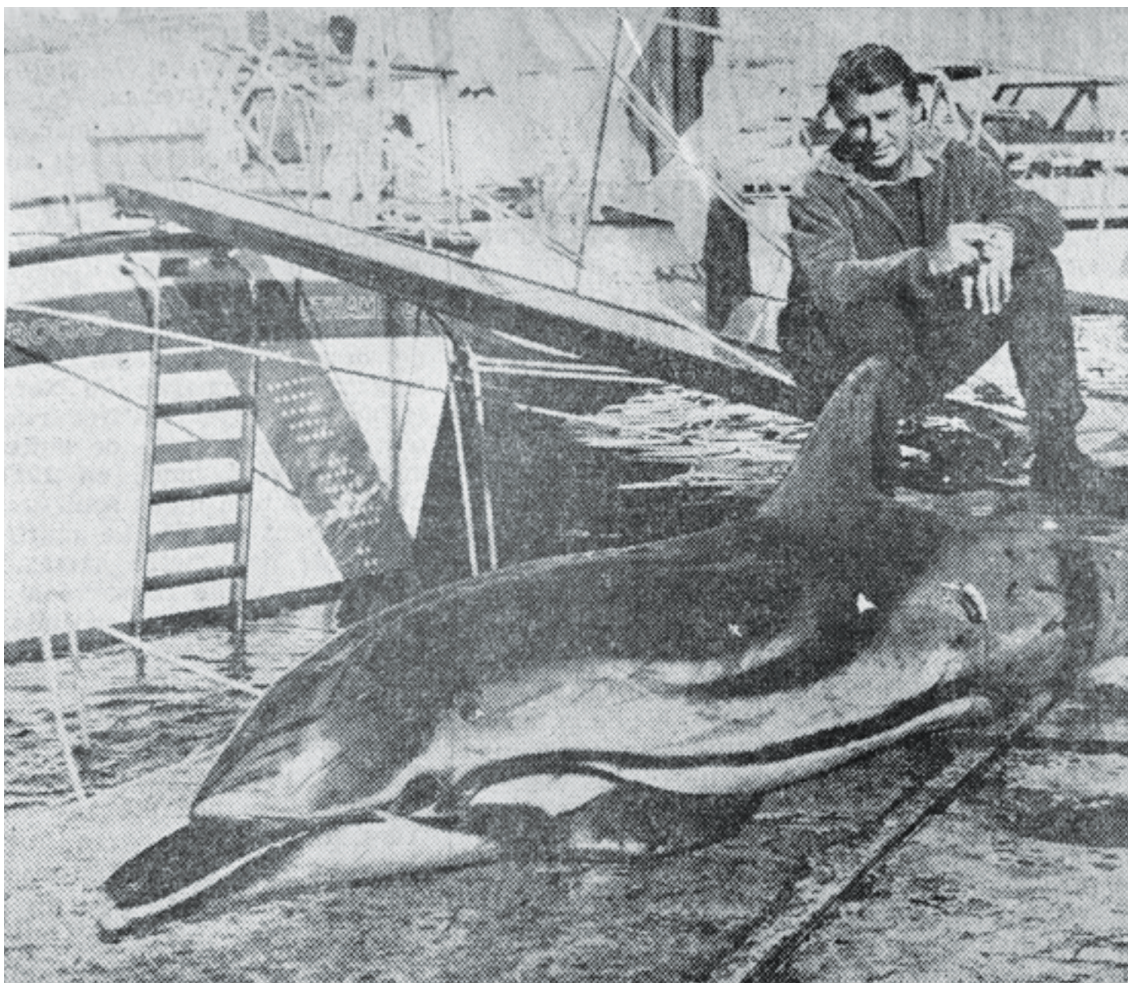
L'affaire s'est ainsi sérieusement corsée pour les pêcheurs, bien isolés face à cette foule menaçante. Les articles de presse relatent aussi les propos tenus le long des quais, louant tantôt un « *Flipper* », « *clown-vedette* », « *animal plein d'intelligence* », qui « *fait le beau* », comme si l'animal cherchait à communiquer

avec l'homme. Ces années 1960, bercées de références positives aux dauphins, sont un moment privilégié d'observation de basculement des représentations, où en peu de temps une espèce peut passer du statut de nuisible à celui d'animal totem. Daniel Faget a souligné à ce propos combien l'obsession des contemporains du littoral méditerranéen français a été de proposer une grille de lecture soulignant la relation apaisée entre les hommes et les animaux²⁶.

Loin d'être anecdotiques, ces micro-événements locaux de février 1968 permettent de prendre le pouls d'une société littorale en pleine mutation. Cette nouvelle indignation face au massacre de cétacés prend de l'ampleur et perdure à Saint-Tropez. Nous prendrons à ce titre un dernier exemple. Le 26 septembre 1968, un navire de plaisance britannique rapporte sur le port de Saint-Tropez un spécimen de dauphin bleu et blanc de grande taille, pesant plus de 120 kilos. Le village se masse pour observer la bête, qui s'était fracassée la queue sur l'hélice du navire, et qui a été achevée au harpon par les plaisanciers²⁷.

De nouveau, les indignations fusent, malgré les états d'âme affichés des Anglais en cause, qui auraient voulu abrégé ses souffrances. On peut imaginer, sur les illustrations des articles, les traces de blessures en bas de la nageoire dorsale, peut-être dues à l'hélice, ou aux harpons des plaisanciers. L'indignation règne donc autour de la mort d'une « *bête aussi inoffensive*²⁸ », que l'on juge de plus impropre à la consommation. Il est étonnant de voir comment la mémoire a été oblitérée par l'affection portée aux dauphins, car la consommation de cétacés à Saint-Tropez est un fait historique avéré depuis au moins 1882²⁹, et ce, jusqu'en 1946³⁰.

On l'a compris, le temps de la destruction des cétacés en Méditerranée française touche à sa fin. Les habitants des contrées littorales, désormais engagés pleinement dans l'industrie touristique, oublient l'attachement qu'ils avaient pour les pêcheurs, qui, avant la guerre, faisaient vivre des villages entiers, comme Saint-Tropez. Les pêcheurs artisanaux tombent peu à peu dans l'oubli ou le folklore, par la diffusion de techniques plus rentables mais moins adaptées aux attentes touristiques et locales. À titre d'exemple, citons les chalutiers ou encore les « lamparos », qui, équipés d'une senne tournante, piègent les bancs de poisson après les avoir attirés avec une forte lumière. En 1964, la presse se fait le relais de captures exceptionnelles. Le 26 novembre, trois navires raphaëlois ont réussi la capture de 10 tonnes de sardines à Sainte-Maxime, en des quantités si exceptionnelles que, « *ne pouvant charger à bord toute leur pêche, ils ont dû en rejeter à la mer* !³¹ ». Le ton des quotidiens locaux se fait plus nostalgique, regrettant les temps anciens fantasmés d'une petite pêche au pointu, le bateau traditionnel tropézien.



À présent, l'incompréhension règne entre pêcheurs et grand public : le pouvoir de l'image et, de fait, de l'imaginaire, a vaincu les traditions anciennes. Désormais, le dauphin est un « ami » de l'homme, qu'il devient impensable de tuer ou de consommer. Comme un symbole, l'appareil législatif prend le relais des aspirations des Français et annonce, en 1970, dans le Journal Officiel :

« Considérant la contribution des delphinidés à l'équilibre écologique des océans et leur utilisation dans le domaine de la recherche scientifique et technique, il est interdit de détruire, de poursuivre ou de capturer, par quelque procédé que ce soit même sans intention de les tuer, les mammifères marins de la famille des delphinidés (dauphins et marsouins)³² ».

Fig. 4 : extrait du journal *Le Provençal* du 27 septembre 1968.

Conclusion

La loi remet ainsi en question la pratique même de la pêche artisanale, désormais supplantée par la pêche en haute mer des chalutiers, ainsi que l'aquaculture. Il est intéressant de noter comment la culture de masse et la loi peuvent être très complémentaires. Alors même que la loi entérine le nouveau statut du dauphin en France, s'installe la même année, à Antibes, le parc d'attraction de Marineland. Cette nouveauté touristique est elle aussi dans l'air du temps, alors qu'en 1968, des Tropéziens avaient soufflé l'idée d'apprivoiser le spécimen coincé dans le port pour en faire une attraction payante³³.

Tandis que le dauphin faisait une entrée fracassante dans le camp des hommes, aux côtés d'autres espèces valorisées pour leurs qualités de loyauté, comme le chien, d'autres figures repoussoir sont aussi mises en exergue. La plus évidente de toute, bien évidemment, est celle du requin, popularisée négativement en 1975 au travers du film *Les Dents de la mer*, sorti l'année suivante en France. Exemple frappant, la mise en page du journal *Nice-Matin* présentait le 22 mars 1976 deux publicités radicalement opposées³⁴. D'une part, le quotidien fait la part belle à la sortie du film dans les salles obscures. Véritable succès, *Les Dents de la mer* est logiquement mis en avant, avec son requin mangeur d'hommes, aux dents acérées, sans état d'âme. En face, le parc Marineland propose une publicité mettant en avant un dauphin rieur, sans dents, prêt à proposer des acrobaties pour le plus grand bonheur des visiteurs. Deux animaux, deux représentations contraires.

Pour autant, le changement de paradigme vis-à-vis des dauphins n'a pas enrayeré les agressions commises par les hommes à son encontre. La longévité salutaire du RNE (Réseau National d'Échouage) évoqué plus haut, actif depuis les années 1970, permet d'observer qu'en 2021, les taux d'échouage de cétacés ne cessent d'augmenter depuis les années 1990. Les résultats sont sans équivoques : « la capture dans un engin de pêche continue de représenter la principale cause de mortalité pour les petits cétacés³⁵ ». Le nylon, alors en plein essor dans les années 1960, est désormais mondialement répandu. Les dauphins, lorsqu'ils sont capturés dans de vastes filets aux mailles serrées, ne peuvent se dégager et meurent asphyxiés, on parle alors de captures « accidentelles ». Face à l'inacceptabilité sociale de la destruction des dauphins par la pêche, la mise en place de systèmes répulsifs acoustiques est au cœur des recherches scientifiques, obtenant même des financements européens³⁶. Cet état des lieux de la mortalité des cétacés du fait des activités humaines nous place dans une impasse. La recherche constante de la productivité nous place en concurrence directe avec les populations de chasseurs aquatiques, et même avec les oiseaux marins, victimes de la diminution des stocks de poissons en état de surpêche.

LES DENTS DE LA MER JAWS

ELDO 1

UN FILM UNIVERSAL
DISTRIBUÉ PAR CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION

Horaine des Jeunes

MARINELAND

SPECTACLE DE DAUPHINS DRESSES

2 SEANCES
à partir de
14 h 30
ENTRÉE : 15 F
FORFAIT : REPAS
+ SPECTACLE
à partir de 40 F
SALLE DE RESTAURANT
(400 places) pour NOCES
COCKTAILS, etc.

angle RN 7 - rte de Biot
ANTIBES - Tél. : 33.49.49

INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

Fig. 5 : extrait du journal *Nice-Matin* du 22 mars 1976.

Pour conclure, le XX^e siècle aura été un laboratoire dual, à la fois des politiques de destruction d'animaux jugés nuisibles, mais également de bouleversement des représentations humaines sur le milieu marin. Il est saisissant de noter combien l'appréciation d'une espèce par les humains est parfois le fruit de l'irrationnalité. Le requin, avant le tournage du célèbre film de Spielberg, n'a pas alerté outre mesure les touristes de la Côte d'Azur croisant çà et là quelques squales égarés. Les attaques, si elles existent, sont très rares en Méditerranée, comme en 1955 à Saint-Laurent du Var³⁷ ou 1964 à Bormes³⁸. Le requin a ainsi payé très cher certaines de ses caractéristiques, telles les grandes dents, alors que le dauphin, proche des hommes – car curieux – possédait toutes les caractéristiques permettant aux hommes de s'identifier à lui. Malgré ces imaginaires bien ancrés dans nos têtes au XXI^e siècle, quelques événements récents nous incitent à revoir notre jugement hâtif sur la placidité supposée des delphinidés. En témoignent les attaques récurrentes d'orques (*Orcinus orqua*, Linné, 1758) sur des bateaux de plaisance au large de l'Espagne, rappelant que projeter des intentions humaines sur des animaux est bien souvent irrationnel.

Sources

1. Ce bref article est directement inspiré des recherches personnelles de l'auteur pendant ses études d'histoire en master. Réveillon Emilien, « Tourisme de masse et atteintes environnementales du milieu marin. Golfe de Saint-Tropez (1955-1985) », mémoire de M2 Histoire et Humanités, sous la direction de Daniel Faget, Aix-Marseille Université, 2018-2019.
2. Faget Daniel, « Les tueries de dauphins en Méditerranée, ou l'impossible rationalisation d'un massacre (XIX^e-milieu XX^e siècles) », *Revue Provence historique*, T. LIX, fasc. 237, 2009, p. 379-396 ; *Ibid.*, « Genèse et métamorphoses du nuisible. Petits cétacés et sociétés méditerranéennes (XVII^e-XXI^e) », in Luglia R. (dir.), *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! 'Nuisibles', une notion en débat*, Rennes, PUR, 2018, p. 73-87.
3. Panchou Pierre, *Var Matin*, « Il est resté près d'une demi-heure à jouer : un dauphin ambassadeur aperçu à Saint-Tropez », 18 juillet 2022.
4. Gauchet Marcel, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.
5. Pensons à des œuvres littéraires comme *Moby Dick* (H. Melville, 1851), *Les travailleurs de la mer* (V. Hugo, 1866), *Vingt Mille Lieues sous les mers* (J. Verne, 1870), parmi les plus célèbres.
6. Foucou M., *Pêche et gens de mer dans la rade de Fréjus et de Saint-Raphaël, des origines au début du XX^e siècle*, éditions du Lau, 2004, p. 109.
7. A. D. Var, 5 K 279, témoignage de François Rebou, capitaine niçois, contre un procès-verbal, juillet 1882.
8. Faget Daniel, « La dernière madrague à thons de Saint-Tropez : la madrague des Canebiers (1876-1882) », *Freinet-Pays des Maures*, n°9, 2010/2011, p. 23-29.
9. *Idem*, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Presses Universitaires de Provence, 2011, 175-196.
10. *Idem*, *op. cit.*, 2018.
11. A. M. Saint-Tropez, règlements de la prud'homie de Saint-Tropez, article 7, 1903.
12. Réveillon Emilien, *op. cit.*, p. 114.
13. Entretien réalisé avec André Raggio, le 19 février 2019, aux archives de Saint-Tropez.
14. A. D. Var, 295 PRS 69, Sansone J.-G., *Le Provençal* n°7197, 3 mars 1965, « La pêche miraculeuse de Virgile ».
15. A. D. Var, 147 PRS 187, *Nice-Matin* n°8679, 26 août 1971, « Blessé mortellement d'une décharge de chevrotines, un marsouin s'échoue à La Capte et meurt au milieu des baigneurs ».
16. A. D. Var 147 PRS 104, Goichot M.-H., *Nice-Matin* n°7394, 8 février 1968, « Le marsouin s'était égaré dans le port. Les amis des bêtes le sauvent du massacre ».
17. A. D. Var, 147 PRS 290, *Nice-Matin* n°10283, 22 janvier 1976, « En trois ans 26 cétacés morts sur la côte varoise ». Le cas des intoxications est documenté depuis longtemps : Alzieu C., Duguy R., « Contamination du dauphin bleu et blanc de Méditerranée *Stenella coeruleoalba* par les composés organochlorés », IV^e journées d'études sur les pollutions, Antalya, C.I.E.S.M., 1978 ; et *Idem*, *Teneurs et composés organochlorés chez les cétacés et pinnipèdes fréquentant les côtes françaises*, rapport du 12 mai 1978.
18. A. D. Var, 295 PRS 104, Balbus C., *Le Provençal* n°8260, 4 février 1968, « Le marsouin (25'0'kg) a finalement été attrapé au fusil-harpon ».

19. A. D. Var, 295 PRS 57, *Le Provençal* n°6847, 17 mars 1964, « Nos pêcheurs préparent la saison où la vedette sera l'entremaille ».
20. A. D. Var, 295 PRS 104, Balbus C., *Le Provençal* n°8260, 4 février 1968, « Le marsouin (25'0'kg) a finalement été attrapé au fusil-harpon ».
21. A. D. Var, 295 PRS 104, Balbus C., *Le Provençal* n°8264, 8 février 1968, « Un nouveau marsouin dans le port ! ».
22. *Ibid.*
23. A. D. Var, 147 PRS 104, Goichot M.-H., *Nice-Matin* n°7394, 8 février 1968, « Le marsouin s'était égaré dans le port. Les amis des bêtes le sauvent du massacre ».
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. Faget Daniel, *op. cit.*, 2018.
27. A. D. Var, 147 PRS 117, *Nice-Matin* n°7626, 27 septembre 1968, « La triste fin d'un dauphin ».
28. A. D. Var, 295 PRS 109, Balbus C., *Le Provençal* n°8494, 27 septembre 1968, « Des Anglais harponnent un dauphin et le ramènent au port ».
29. A. D. Var, 5 K 279, lettre du capitaine niçois Antoine Rebou, juillet 1882.
30. Faget Daniel, « Les tueries de dauphins... », *op. cit.*, page 383.
31. A. D. Var, 295 PRS 65, Sansone J. G., *Le Provençal* n°7102, 28 novembre 1964, « Il est loin le temps de la *bouno palaio* quand le lamparo ne dévastait pas notre Golfe ».
32. Arrêté du 20 octobre 1970 relatif à l'interdiction de capturer et de détruire les dauphins. Cet arrêté a été abrogé en 2011, afin de compléter la liste des espèces qu'il est interdit de capturer, de tuer ou de poursuivre, que l'animal soit vivant ou soit mort.
33. A. D. Var, 147 PRS 104, Goichot M.-H., *Nice-Matin* n°7394, 8 février 1968, « Le marsouin s'était égaré dans le port. Les amis des bêtes le sauvent du massacre ».
34. A. D. Var, 147 PRS 294, *Nice-Matin* n°10344, 22 mars 1976.
35. Dars C., Meheust E., Genu M., Mendez-Fernandez P., Peltier H., Wund S., Caurant F., Dabin W., Demaret F., Spitz J. Et Van Canneyt O., *Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2021*, Rapport scientifique de l'Observatoire Pelagis, La Rochelle Université et CNRS, 2021, page 34.
36. Programme LICADO, financé par des fonds nationaux et européens (2019-2022).
37. Anonyme, *Le Monde*, 20 juillet 1955, « Un baigneur est grièvement blessé par un squal ».
38. A. D. Var, 295 PRS 66, *Le Provençal* n°7118, 14 décembre 1964, « À la Favière, un squal énorme attaque une embarcation de pêche ».

Les publications du Conservatoire du Patrimoine du Freinet

Livres

E. SAUZE et P. SÉNAC, Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle, 12 €.
X. RAYMOND, Le Cercle des Travailleurs de La Garde-Freinet, 10 €.

La revue du Freinet, 10 €



Numéro 1. 2000 (épuisé)	Numéro 10. 2012-2013
Numéro 2. 2001 (épuisé)	Numéro 11. 2014-2015
Numéro 3. 2002	Numéro 12. 2016
Numéro 4. 2003	Numéro 13. 2017
Numéro 5. 2004	Numéro 14. 2018
Numéro 6. 2005-2006	Numéro 15. 2019
Numéro 7. 2007	Numéro 16. 2020
Numéro 8. 2008-2009	Numéro 17. 2021
Numéro 9. 2010-2011	Numéro 18. 2022



Les revues et les livres sont en vente sur notre site internet www.conservatoiredufreinet.org (section boutique). Vous pouvez également télécharger gratuitement les articles de chaque parution, à l'exclusion de la dernière durant un an après sa publication. Nous vous prions de respecter les droits d'auteur et de citer les sources que vous utilisez.

Scanner pour
découvrir

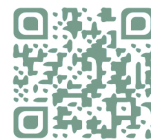
Pour adhérer à l'association

L'adhésion (20 €) représente avant tout le soutien que vous apportez aux actions de notre association. Elle vous permet aussi de :

- Recevoir gratuitement notre dernière parution de la revue.
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur toutes nos activités : balades, ateliers et stages.
- Participer à des chantiers de restauration et de valorisation du petit patrimoine.
- Participer aux sorties associatives réservées aux membres.

Notre association étant reconnue comme organisme d'intérêt général, votre adhésion ou votre don ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

À cet effet, nous pouvons délivrer sur demande un reçu fiscal.



Scanner pour
adhérer

Lectures, relectures :
les auteurs et le comité de lecture.
Merci à toutes celles et ceux qui auront pris soin
de la préparation et la fabrication de ce volume.

Secrétariat d'édition :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Mise en page, montage :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Impression :
Riccobono - Le Muy.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023.
ISBN : 978-2-9555625-9-8
EAN : 9782955562598

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l'histoire de la pipe de bruyère,
2^e moitié du XIX^e s.

ÉRIC FABRE

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambigüe

EMILIEN REVEILLON

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE



Scannez et
découvrez !

Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet

04 94 43 08 57

cpatfreinet@orange.fr

www.conservatoiredufreinet.org

